Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_079-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Julie LEMAITRE	a donné procuration à	Mme Martine HERNOT
Mme Solenn INIZAN	a donné procuration à	Mme Cristina FEUNTEUN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE

Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-079

Rapporteur : Martine HERNOT, Adjointe au Maire à l'Action culturelle

OBJET : ACTION CULTURELLE - BLEU PLURIEL – TARIFS DE BILLETTERIE POUR LA SAISON 2026-2027

La saison culturelle de Bleu Pluriel 2026/2027 s'organisera, comme la précédente, autour de plusieurs événements majeurs :

- Une présentation de saison le samedi 19 septembre 2026,
- Le festival « Les mots dits » du 10 au 24 octobre 2026,
- La nuit de la danse le samedi 21 novembre 2026,
- Le festival « 20 minutes de bonheur en plus » les samedi 30 et dimanche 31 janvier 2027,
- Le festival « Moufl'et compagnie » du 19 au 26 février 2027,
- Le festival « Les arts décalés » du 27 mars au 18 avril 2027,
- Une clôture de saison le vendredi 4 juin 2027,
- Des représentations scolaires à différents moments de la saison.

En plus de ces propositions, Bleu pluriel est également partenaire des services de la ville pour proposer le cas échéant des offres "hors les murs" de médiations culturelles (ateliers artistiques) ou de résidence d'artistes.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_079-DE

L'accueil et la co-organisation du spectacle de Noël se poursuit avec le comité des fêtes (les 8 et 9 décembre 2026), et il y aura tout au long de l'année des séances scolaires.

Bleu pluriel poursuit également son partenariat avec le festival « Marionnet'Ic », avec l'accueil et la co-organisation d'un spectacle le mardi 25 mai 2027 (séances scolaires et tout public).

Pour cette saison, un partenariat avec la scène nationale de Saint-Brieuc, La Passerelle, est également prévu : à l'occasion de l'accueil du spectacle "Madame Ose Bashung" le mardi 1er décembre à La Passerelle, Bleu pluriel achètera 50 à 70 places (au « coût fauteuil » soit 25€/places) et les proposera à la vente uniquement à ses abonnés.

Tarifs des spectacles :

L'ensemble de la grille tarifaire est détaillée dans le document joint en annexe et fait apparaître les 9 groupes de tarifs : A+, A, B, C+, C, D, E+, E, F. En fonction des spectacles proposés, tous les tarifs ne seront pas utilisés lors de cette saison. Le tarif de chaque spectacle est défini avec l'une de ces lettres.

- maxi = plein tarif
- mini = abonnés de Bleu Pluriel à partir de 3 spectacles et super-abonnés des structures partenaires (La Ville Robert à Pordic, Le Grand Pré à Langueux, Le Quai des rêves à Lamballe, Horizon à Plédran, Espace Victor Hugo à Ploufragan, Mosaïque au Mené)
- « accès cible » à 6€ pour les - 26 ans, bénéficiaires RSA, minima sociaux et demandeurs d'emploi.
- Le tarif réduit sera utilisé exceptionnellement au vu des partenariats négociés (CE partenaires, groupes de + de 8 personnes).

A noter également, plusieurs évènements sont accessibles gratuitement : ouverture de saison, clôture de saison, certains spectacles du festival 20min de bonheur en plus, « Secret de fabric' ».

Pass et abonnements :

La formule de l'abonnement « classique » est maintenue : les spectateurs peuvent bénéficier d'un tarif mini pour tous les spectacles à partir de l'achat de trois spectacles.
Le super abonnement « botte de 7 lieux » à 5€ permet d'accéder au tarif mini dans toutes les salles adhérentes, à condition d'être abonné préalablement à l'une des salles du réseau.

« Le plan B » pour l'ensemble de la saison reste à 67 € ; il donne accès à 13 spectacles dont 1 spectacle du festival « 20 minutes de bonheur en plus », 1 place pour « Moufl'et cie » + tous les autres spectacles de la saison, sauf « Madame ose Bashung » à la Passerelle (pour lesquels le Plan B donne droit accès au tarif préférentiel de 21€) et pour le spectacle Shoe & Shoes » (festival Marionnet'Ic). Les conditions de réservations dans le cadre de l'abonnement en Plan B seront précisées dans la plaquette.

Il est proposé de ne pas reconduire les abonnements pour le festival « Les mots dits » et « Les arts Décalés » - Plan M et Plan D.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_079-DE

Accueil de loisirs sans hébergement et scolaires :

Un tarif de 6€ est appliqué aux ALSH, crèches et public scolaire extérieur à Trégueux et 5€ pour Trégueux.
Une exception toutefois : dans le cadre du festival Moufl'et Cie, l'ALSH et la crèche de Langueux bénéficieront également d'un tarif à 5€.
Pour les accompagnateurs, dans la limite des normes d'encadrement, l'entrée ne sera pas payante,
En cas de dépassement : 5€ pour les trégueusiens et 6€ pour les extérieurs.

Afin de ne pas subir les variations d'effectifs (parfois très importantes) des groupes ALSH et scolaires, la facturation reprendra le nombre de réservations validées 48 h (jours ouvrés) avant le spectacle.

Ateliers :

Lors de certains évènements, des ateliers de pratiques artistiques peuvent être proposés au public gratuitement ou à 5€ ou 10€.

Tarifs des boissons ou collations :

Lors de certains évènements, des boissons ou des collations pourront être proposés au public de Bleu pluriel. Les tarifs pour la saison 2026/2027 sont les suivants :
- 1€50 pour les boissons non alcoolisées
- 2€50 pour les boissons alcoolisées
- 3€ ou 5€ pour les assiettes dégustation
- 1€, 1€50, 2€ ou 2€50 pour les gâteaux

TVA

Il est à noter que l'activité de représentation de spectacles est assujettie à la TVA. Les tarifs proposés au vote seront ceux annoncés au public et sont des tarifs T.T.C. La commune devra reverser la TVA ainsi collectée. Ce taux de TVA applicable pourra varier de 5,5 % (taux normal) à 2,10 % dans le cas des spectacles qui n'ont pas encore été représentés plus de 140 fois (tous lieux de représentations confondus). Parallèlement, les dépenses liées à l'activité des spectacles donneront lieu à la récupération de la TVA versée par la ville.

ANNULATION / REPORT / REMBOURSEMENT

En cas d'annulation, la commune privilégiera tant que possible le report du spectacle. Dans le cas où le report ne peut se réaliser, la commune fournira un avoir sur un spectacle ayant le même tarif ou proposera un remboursement.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_079-DE

Vu l'avis de la commission action culturelle sollicitée le 29 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les tarifs de billetterie pour la saison 2026/2027 conformément à l'exposé ci-dessus et à la grille tarifaire jointe en annexe.

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle HERVÉ

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR